

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 033-716/15/CC

■ Approbation de la création des opérations d'investissement "Travaux d'Assainissement 2015/2019" sur les communes de Marseille Provence Métropole DEASV 15/12837/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole doit pouvoir engager à tout moment des travaux non inclus dans la délégation de service public pour répondre aux besoins urgents et non programmés en matière d'assainissement. Ces travaux nécessaires pour garantir l'évolution optimale et la maintenance des réseaux d'assainissement des eaux usées, et de leurs équipements, de la commune de Marignane, concernent :

- les travaux sur les réseaux d'eaux usées : extensions, dilatations, renouvellements en tranchée ou par gainage, déviations et améliorations,
- les différents travaux de premiers établissements, de mises en conformité, de modernisations ou d'améliorations des équipements et petits ouvrages nécessaires au service de l'assainissement (postes de relevage des eaux usées...),
- la fourniture des pièces moulées en fonte nécessaires aux réseaux
- les diverses commandes annexes indispensables à la réalisation des travaux: analyses des enrobés, essais de compactage des tranchées, inspections caméra et essais d'étanchéité des réseaux, coordonnateur sécurité, raccordement aux réseaux des divers concessionnaires...Pour cela, il est nécessaire de disposer d'une opération générique permettant de réaliser ces travaux ainsi que les investigations préalables associées (topographie, géotechnique, reconnaissances des réseaux).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire de créer une opération générique permettant de réaliser les travaux nécessaires non programmés sur les réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 1 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-01 «Marignane Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 800 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110-Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 110 000 euros HT
Année 2016 : 170 000 euros HT
Année 2017 : 170 000 euros HT
Année 2018 : 170 000 euros HT
Année 2019 : 180 000 euros HT

Article 2 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15- 02 «Saint-Victoret Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 800 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110-Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 310 000 euros HT
Année 2016 : 122 000 euros HT
Année 2017 : 122 000 euros HT
Année 2018 : 122 000 euros HT
Année 2019 : 124 000 euros HT

Article 3 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-04 «Gignac-la-Nerthe Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 80 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110-Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 5 000 euros HT
Année 2016 : 19 000 euros HT
Année 2017 : 19 000 euros HT
Année 2018 : 19 000 euros HT
Année 2019 : 18 000 euros HT

Article 4 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-05 «La Ciotat Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 136 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110-Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Année 2015 : 13 000 euros HT
Année 2016 : 31 000 euros HT
Année 2017 : 31 000 euros HT
Année 2018 : 31 000 euros HT
Année 2019 : 30 000 euros HT

Article 5 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-06 «Allauch Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 200 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F110 Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 75 000 euros HT
Année 2016 : 32 000 euros HT
Année 2017 : 32 000 euros HT
Année 2018 : 32 000 euros HT
Année 2019 : 29 000 euros HT

Article 6 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-08 «Carry-le-Rouet Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 160 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110-Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 10 000 euros HT
Année 2016 : 38 000 euros HT
Année 2017 : 38 000 euros HT
Année 2018 : 38 000 euros HT
Année 2019 : 36 000 euros HT

Article 7 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-10 «Septèmes-les-Vallons Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 320 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110-Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 15 000 euros HT
Année 2016 : 76 000 euros HT
Année 2017 : 76 000 euros HT
Année 2018 : 76 000 euros HT
Année 2019 : 77 000 euros HT

Article 8 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-11 «Carnoux-en-Provence Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 320 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110 Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

Année 2015 : 65 000 euros HT
Année 2016 : 64 000 euros HT
Année 2017 : 64 000 euros HT
Année 2018 : 64 000 euros HT
Année 2019 : 63 000 euros HT

Article 9 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-12 «Ensuès-la-Redonne Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 200 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110 Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 5 000 euros HT
Année 2016 : 49 000 euros HT
Année 2017 : 49 000 euros HT
Année 2018 : 49 000 euros HT
Année 2019 : 48 000 euros HT

Article 10 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-13 «Le Rove Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 200 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110 Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 30 000 euros HT
Année 2016 : 43 000 euros HT
Année 2017 : 43 000 euros HT
Année 2018 : 43 000 euros HT
Année 2019 : 41 000 euros HT

Article 11 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-14 «Roquefort-la-Bédoule Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 160 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110 Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 25 000 euros HT
Année 2016 : 34 000 euros HT
Année 2017 : 34 000 euros HT
Année 2018 : 34 000 euros HT
Année 2019 : 33 000 euros HT

Article 12 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15- 15 «Sausset-les-Pins Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 160 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110-Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 :	35 000 euros HT
Année 2016 :	31 000 euros HT
Année 2017 :	31 000 euros HT
Année 2018 :	31 000 euros HT
Année 2019 :	32 000 euros HT

Article 13 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-16 «Cassis Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 160 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110 Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 :	10 000 euros HT
Année 2016 :	38 000 euros HT
Année 2017 :	38 000 euros HT
Année 2018 :	38 000 euros HT
Année 2019 :	36 000 euros HT

Article 14 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-17 «Ceyreste Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 200 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110 Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 :	5 000 euros HT
Année 2016 :	49 000 euros HT
Année 2017 :	49 000 euros HT
Année 2018 :	49 000 euros HT
Année 2019 :	48 000 euros HT

Article 15 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-18 «Châteauneuf-les-Martigues Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 220 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110 Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Année 2015 : 50 000 euros HT
Année 2016 : 43 000 euros HT
Année 2017 : 43 000 euros HT
Année 2018 : 41 000 euros HT
Année 2019 : 43 000 euros HT

Article 16 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-07 «Gémenos Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 600 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F110 Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 45 000 euros HT
Année 2016 : 139 000 euros HT
Année 2017 : 139 000 euros HT
Année 2018 : 139 000 euros HT
Année 2019 : 138 000 euros HT

Article 17 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-09 «Plan de Cuques Travaux ASS 2015/2019» d'un montant de 600 000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110 Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 230 000 euros HT
Année 2016 : 93 000 euros HT
Année 2017 : 93 000 euros HT
Année 2018 : 93 000 euros HT
Année 2019 : 91 000 euros HT

Article 18 :

Est approuvée la création d'une opération d'investissement DEA 15-23 « Marseille-travaux d'Assainissement » d'un montant de 10 000.000 euros HT pour la période 2015-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F 110-Nature 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 1 600.000 euros HT
Année 2016 : 2 100.000 euros HT
Année 2017 : 2 100.000 euros HT
Année 2018 : 2 100.000 euros HT
Année 2019 : 2 100.000 euros HT

Article 19 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Bouches du Rhône, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et de tout autre organisme et à signer tout document y afférent pour la réalisation de ces opérations.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER